



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU 30 SEPTEMBRE 2020

2020-04-06

Objet : Élection des vice-présidents

L'an deux mille vingt, le trente Septembre, le comité du Syndicat du Sud-Est du Morbihan, légalement convoqué par courrier électronique du 25 septembre 2020, s'est réuni à 18h00 au siège du SYSEM sous la présidence de M. Michel GUERNEVE, président quittant, puis de M. Roland TABART, doyen et enfin de M. Gérard THEPAUT, président élu.

Présents : MM. François ARS, Pascal BARRET, Christophe BROHAN, Mme Laetitia DUMAS, MM. Thierry EVENO, Régis FACCHINETTI, Samuel FERET, Michel GUERNEVE, Pascal GUIBLIN, Alain LAYEC, Bruno LE BORGNE, Claude LE JALLÉ, Denis LE RALLE, Loïc LE TRIONNAIRE, Mme Armelle MANCHEC, MM. Alban MOQUET, François MOUSSET, Jean Pierre RIVOAL, Christian SEBILLE, Roland TABART, Gérard THEPAUT, Joël TRIBALIER.

Absents : Patrice LE PENHUIZIC.

Pouvoirs : Patrice LE PENHUIZIC a donné pouvoir à Pascal GUIBLIN.

Quorum : 12 (23 délégués)

Le quorum est atteint : 22 délégués présents.

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Le nombre de vice-présidents est fixé à 6.

Le bureau syndical comprend le président et les six vice-présidents.

L'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales rend applicable au président et aux vice-présidents du SYSEM les dispositions de l'article L.2122-7 dudit Code relatives au maire et aux adjoints :

« Le [président] est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

« Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;

« En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

ÉLECTION DES VICE-PRESIDENTS

» Est candidat pour le poste de **1^{er} vice-président** : M. Bruno LE BORGNE.

Le vote se déroule à bulletin secret.

A l'issue du 1^{er} tour de scrutin, le président annonce les résultats : 23 votants

0 bulletin nuls ou blancs

M. Bruno LE BORGNE a obtenu 23 voix.

Monsieur Bruno LE BORGNE, ayant obtenu la majorité absolue des voix, est élu **1^{er} vice-président**. Il est immédiatement installé.

» Est candidat pour le poste de **2^{ème} vice-président** : M. François ARS.

Le vote se déroule à bulletin secret.

A l'issue du 1^{er} tour de scrutin, le président annonce les résultats : 23 votants

0 bulletins nuls ou blancs

M. François ARS a obtenu 23 voix.

Monsieur François ARS ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu **2^{ème} vice-président**. Il est immédiatement installé.

» Est candidat pour le poste de **3^{ème} vice-président** : M Michel GUERNEVÉ.

Le vote se déroule à bulletin secret.

A l'issue du 1^{er} tour de scrutin, le président annonce les résultats : 23 votants

0 bulletins nuls ou blancs

M Michel GUERNEVÉ a obtenu 23 voix.

Monsieur Michel GUERNEVÉ ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu **3^{ème} vice-président**. Il est immédiatement installé.

» Est candidat pour le poste de **4^{ème} vice-président** : M. Pascal GUIBLIN.

Le vote se déroule à bulletin secret.

A l'issue du 1^{er} tour de scrutin, le président annonce les résultats : 23 votants

0 bulletins nuls ou blancs

M. Pascal GUIBLIN a obtenu 23 voix.

Monsieur Pascal GUIBLIN ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu **4^{ème} vice-président**. Il est immédiatement installé.

» Est candidat pour le poste de **5^{ème} vice-président** : M. Alain LAYEC.

Le vote se déroule à bulletin secret.

A l'issue du 1^{er} tour de scrutin, le président annonce les résultats : 23 votants

0 bulletin nul

1 bulletin blanc

M. Alain LAYEC a obtenu 22 voix

Monsieur Alain LAYEC ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu **5^{ème} vice-président**. Il est immédiatement installé.

» Est candidat pour le poste de **6^{ème} vice-président** : M. Christian SEBILLE.

Le vote se déroule à bulletin secret.

A l'issue du 1^{er} tour de scrutin, le président annonce les résultats :
23 votants
0 bulletins nul
1 bulletin blanc

M. Christian SEBILLE a obtenu 22 voix.

Monsieur Christian SEBILLE ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu **6^{ème} vice-président**. Il est immédiatement installé.

Fait le 30 septembre 2020
Pour extrait conforme

Le Président
Gérard THÉPAUT

